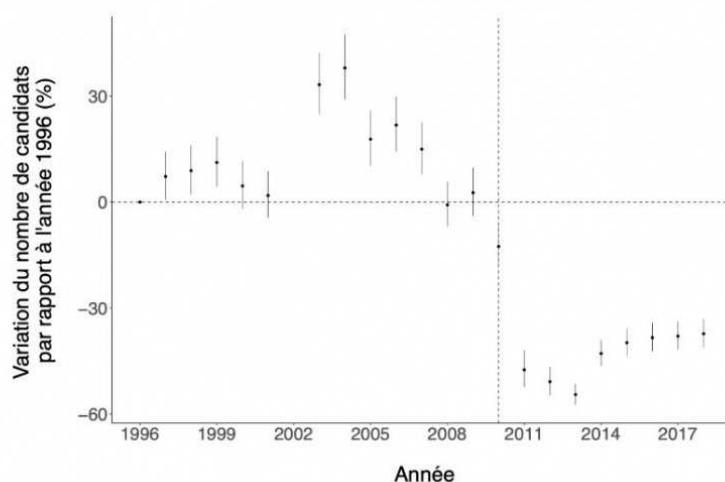


# la mastérisation a divisé par 2 les candidats au concours de PE (Fondation Jean Jaurès)

5-6 minutes

Entre 2011 et 2013, le nombre de candidats au CRPE a diminué de 50 % et de 40 % entre 2014 et 2017. La raison : "la réforme de la 'mastérisation' ", selon une étude de la docteure Mélina Hillion pour la Fondation Jean Jaurès. Aussi, "les notes des enseignants aux épreuves écrites des concours ont diminué de manière significative". L'auteure explique ces résultats par le fait que "certains candidats peuvent avoir renoncé à poursuivre leurs études de master parce qu'ils estimaient leur niveau trop bas, tandis que d'autres peuvent avoir opté pour des emplois plus rémunérateurs".

Figure 1 : Évolution en pourcentage du nombre de candidats aux concours externes de recrutement des professeurs des écoles au cours de la période 1997-2018 par rapport à l'année 1996



L'évolution du nombre de candidats au CRPE entre 1997 et 2018  
Capture d'écran - Fondation Jean Jaurès

2011 : la "mastérisation" des concours enseignants est mise en œuvre. Jusque-là, les enseignants du premier et du second degré

étaient généralement recrutés au niveau licence. De 2011 à 2014, pour passer un concours enseignant, il faut être titulaire d'un master l'année de l'obtention du concours. À partir de 2014, le concours de passe l'année du M1 mais l'obtention du master reste nécessaire pour être titularisé. À partir de la session 2022, le concours sera de nouveau placé l'année du M2 (lire sur AEF info [ici](#) et [ici](#)) - même si, à la rentrée 2019, la loi "pour une école de la confiance" met en place la préprofessionnalisation des enseignants dès la deuxième année de la licence ([lire sur AEF info](#)).

En outre, depuis 2011, la France traverse une crise du recrutement des professeurs des écoles : le nombre d'admis est inférieur au nombre de postes ouverts. La "mastérisation" est-elle une des causes de cette crise ? C'est ce que s'est demandé Mélina Hillion, docteure en économie et chargée d'études à la [Dares](#), dans un [article](#) pour l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean Jaurès.

conséquences aggravées pour Créteil et Versailles

L'auteure s'est intéressée notamment à l'évolution du nombre de candidats au CRPE et de leur niveau (mesuré par la note moyenne obtenue aux épreuves écrites du concours), tout en "neutralisant" certaines données : l'évolution du taux de chômage, des salaires des diplômés de licence et de master, du nombre de postes d'enseignants.

Son analyse montre que "la réforme de la 'mastérisation' a conduit à une diminution du nombre de candidats [au CRPE] de l'ordre de 50 % entre 2011 et 2013, et de l'ordre de 40 % entre 2014 et 2017 suite à l'assouplissement de la réforme en 2014". Aussi, "les notes des enseignants aux épreuves écrites des concours ont également diminué de manière significative après l'introduction de la réforme", constate Mélina Hillion.

Autre indication de l'étude : "l'effet négatif de la réforme" est plus important encore dans les académies où le nombre de candidats par postes ouverts était déjà le plus faible, telles que Créteil ou Versailles.

"Recruter à nouveau les enseignants au niveau licence"

Comment expliquer cette relation de cause à effet ? Méline Hillion émet les hypothèses que "certains candidats peuvent avoir renoncé à poursuivre leurs études de master parce qu'ils estimaient leur niveau trop bas ou le coût d'opportunité trop élevé, tandis que d'autres peuvent avoir opté pour des emplois plus rémunérateurs".

Par ailleurs, la docteure relève que "la forte baisse du nombre de candidats sans amélioration de leurs connaissances est susceptible d'avoir contribué à la pénurie d'enseignants dans certaines académies, en particulier lorsque le nombre de postes offerts s'est accru à partir de 2012". Le recours à des contractuels et la mise en place de concours supplémentaires dans les académies de Créteil et Versailles ont eu pour objectif de contrecarrer cette pénurie.

Méline Hillion conclut son étude par trois analyses :

- "l'exigence d'un niveau de qualification plus élevé n'a pas toujours un impact positif sur le recrutement" ;
- "la réforme de la "mastérisation" montre avant tout un manque de réflexion sur le contexte et les modalités de sa mise en œuvre" ;
- "l'absence de revalorisation salariale, alors que l'écart de rémunération entre les enseignants et les autres professions est considérablement plus élevé pour les titulaires d'un master que pour ceux d'une licence, a probablement joué un rôle important dans le choix des candidats".

Selon l'auteure, il s'agirait alors de "recruter à nouveau les enseignants au niveau licence" tout en améliorant "les facteurs d'attractivité de la profession".